

<https://enseignants.se-unsa.org/Avancement-des-agrege-e-s-demandez-le-suivi>



# Avancement des agrégé-e-s : demandez le suivi !

- Ma carrière - Déroulement de carrière - Changement d'échelon -

Date de mise en ligne : mardi 25 février 2020

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---



Les promotions d'échelon des agrégés sont gérées au niveau national. Sont examinées les promotions qui peuvent avoir lieu entre le 1er septembre et le 31 août de l'année scolaire en cours.

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), les procédures de promotion d'échelon sont modifiées depuis 2017/2018.

Comment ça marche techniquement ?

L'avancement est prononcé par discipline.

Un seul rythme d'avancement existe dorénavant.

Une accélération d'un an est possible pour le passage aux échelons 7 et 9 dans la limite de 30% des promouvables.

[En savoir plus sur les nouvelles modalités d'avancement](#)

Et moi, cette année, ça me concerne ?

Il faut que vous consultiez votre dossier sur I-Prof pour vérifier si vous pouvez prétendre à une promotion d'échelon au cours de cette année scolaire 2019-2020.

La campagne d'avancement bonifié pour l'année scolaire 2019-2020 est terminée, pour tout renseignement n'hésitez pas à vous adresser par mail à [carriere.qvt@se-unsa.org](mailto:carriere.qvt@se-unsa.org)